

**Motion de MM. pierre Maudet, Robert Pattaroni et Gérard Deshusses:
«Arborisation temporaire du pont du Mont-Blanc».**

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 15.02.2000)

MOTION

Considérant que:

- de par sa forte fréquentation et sa situation - à l'extrémité de la rade - visuellement très exposée, le pont du Mont-Blanc participe pleinement de l'image de Genève;
- à ce titre, il constitue une barrière de béton dépourvue de tout élément contribuant à embellir la vision de la rade;
- l'espace dévolu à ce pont provoque un vide visuel au niveau de l'arborisation des quais, entre le quai du Mont-Blanc et le Jardin anglais ainsi que le quai Gustave-Ador;
- une arborisation temporaire (deux semaines) au moyen de vingt-quatre cyprès, de sept mètres de haut, répartis entre chaque candélabre du pont a été installée au printemps dernier dans le cadre des festivités liées au passage à l'an 2000 et en collaboration avec un pépiniériste privé;
- cette initiative a rencontré un très vif succès auprès des usagers, de la population et des touristes présents à cette époque;
- la Ville possède suffisamment d'arbres en réserve (notamment dans le cadre des contrats de culture) dans son patrimoine arboricole pour en trouver quelques-uns de nature à résister aux conditions atmosphériques propres au site du pont,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire installer annuellement par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) vingt-quatre arbres de volume moyen sur le pont du Mont-Blanc (soit un élément entre chaque candélabre) durant une période pouvant aller du printemps à l'automne, à définir précisément selon les conditions d'entretien.